

x

x

x

AFFAIRE N° 25. - Création d'un cimetière à la Montagne Ruisseau Blanc - Réexamen du projet

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, le 16 AOUT 1978, vous avez décidé de soumettre ce projet à une étude par deux de vos collègues : Messieurs ATECTAM et LEFEVRE.

Conformément au compte rendu établi à la suite de cette étude, il a été constaté qu'en raison des affectations déjà envisagées, aucun terrain appartenant à la Commune dans le secteur de la Montagne Ruisseau Blanc ne pouvait convenir comme lieu d'inhumations et que ce projet ne pouvait s'implanter que sur deux terrains, soit le terrain Communs, section cadastrale By 13 à 15 situé en contrebas de l'école Ruisseau Blanc, soit le terrain Macé section cadastrale 101 situé en contrebas du chemin neuf vers la mer.

Avant de fixer votre choix, je vous propose de demander à Monsieur le Préfet de faire examiner par le géologue départemental ces deux terrains afin de déterminer s'ils conviendraient comme lieu d'inhumations. La Commune s'engageant à payer les frais de vacation.

Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU. - Personnellement, je suis contre ce projet. Vous disiez vous-même à la dernière séance du Conseil Municipal, que la ville de Nice comportait un seul cimetière et comme nous faisons souvent la comparaison avec les villes de métropole, je pense que pour une fois, elle est souhaitable et nécessaire.

M. Marc GERARD. - Il me semble que la dernière fois, l'utilité d'un cimetière à la Montagne ne se posait pas. Il était seulement question de savoir si nous allions faire un cimetière sur un terrain que nous avons déjà ou si nous allions acheter un terrain pour cette réalisation.

Les deux personnes qui étaient en grande partie contre ce projet ont formé une commission qui a décrété que le terrain ne convenait pas et qu'il fallait en acheter un autre.

M. Marcel HOARAU. - Nous avons dit que le cimetière de St Bernard était trop exigu et ne pouvait pas être agrandi.

De toute façon, nous demandons à Monsieur le Préfet de faire effectuer une étude.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

opposition : 1 - abstentions : 7

ADOPTE A LA MAJORITE